



Usurpation d'identité pour une amende

Par **jeje17**, le **21/12/2011** à **19:11**

J'ai reçu un avis d'un huissier comme quoi j'avais reçu 2 amendes sur bordeaux.
Je vivais sur Paris au moment des faits je travaillais le premier jour et le second j'étais chez un collègues de travaille.

Pour le premier jour mon employeur la SNCF ma fait un justificatif de travail et pour le second mon collègue ma fait une attestation sur l'honneur comme quoi j'étais avec lui.

Pour le second peut être ok qu'il n'y croit pas mais le justificatif de mon employeur qui est la SNCF je comprend pas.

J'ai envoyé les justificatifs à l'officier du ministère public de Bordeaux le 30 octobre 2011 avec accusé de réception.

Hier j'ai reçu un avis de condamnation de paiement des 2 amendes.

J'aimerais savoir ce que je dois faire car il y a une chose qui est clair je ne paierais pas pour des amendes que je n'est pas faites.

PS : je ne comprend pas qu'on puisse avoir aucun contact avec un officier du ministère public sauf pas courrier.